

Stationnement

Retrouvez toutes les informations concernant le stationnement à Guérande.

Le stationnement gratuit est réglementé par un disque

La **zone bleue** est délimitée par le marquage au sol bleu sur les places de stationnement. Celles-ci sont gratuites mais réglementées pour une meilleure rotation des véhicules. L'accès aux commerces et aux services du centre-ville est ainsi facilité pour tous. Le contrôle par la Police municipale s'effectue grâce au disque disposé sur votre tableau de bord. Attention, vous ne pouvez pas prolonger la durée de votre stationnement en tournant votre disque une 2e fois sans déplacer votre véhicule. La durée de stationnement maximum autorisée est d'1h30.

Le stationnement payant

Il existe deux zones de stationnement payant identifiées par des couleurs différentes :

Stationnement payant à l'année :

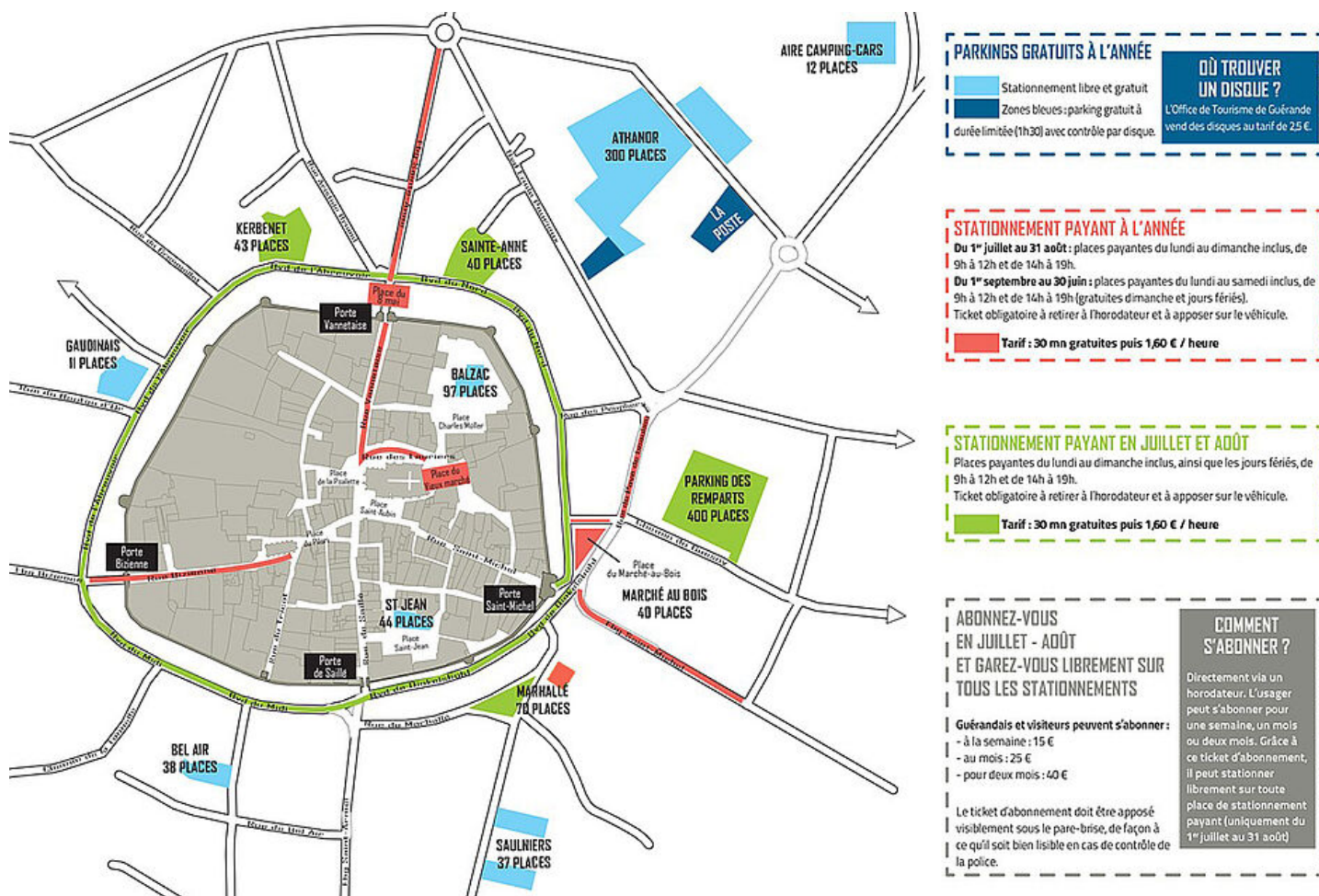
- › Place du Marché au Bois
- › Partie basse du faubourg Saint-Michel
- › Rue du Pavé de Beaulieu
- › Faubourg Sainte-Anne
- › Place du 8 mai
- › Rue Vannetaise
- › Rue des Lauriers
- › Place du Vieux marché
- › Rue Bizienne

Stationnement payant unique en juillet et août :

- › Boulevard de l'Abreuvoir
- › Boulevard du Midi
- › Boulevard de Dinkelsbühl
- › Boulevard du Nord
- › Parking des Remparts
- › Parking Sainte-Anne
- › Parking de Kerbenet
- › Place du Marhallé

Plan de stationnement

Pour tout savoir sur le stationnement à Guérande, que vous soyez Guérandais ou visiteur téléchargez le plan de stationnement :



Le paiement du stationnement par mobile avec PayByPhone !

PayByPhone vous permet d'acheter vos titres de stationnement de manière simple et sécurisée depuis votre mobile, votre ordinateur et même votre téléphone fixe.

Vos transactions sont directement débitées sur votre compte bancaire et votre compte PayByPhone est utilisable partout où le service est disponible. L'utilisation de PayByPhone est gratuite.

Pour plus d'informations, rendez-vous ici : <https://www.paybyphone.fr/villes/guerande>

Forfait Post Stationnement

Payer en ligne votre forfait post-stationnement minoré dans les 48 heures

<https://jepaiemonfps.fr/guerande/fps/>

Les bornes de recharges électriques

Si vous cherchez une borne de recharge électrique sur le territoire de Guérande, veuillez consulter le lien suivant :

<https://fr.chargemap.com/cities/guerande-FR>

<https://www.ville-guerande.fr/pratique-vos-demarches/transport-stationnement/stationnement?>

Déménagement

Vous utilisez un camion qui stationne sur le domaine public pendant votre déménagement ? La Ville doit vous délivrer une autorisation d'occupation du domaine public. Pour cela vous devez faire une demande par courrier/ mail ou via [le formulaire suivant](#), en donnant la date et les heures souhaitées avec l'adresse. Attention la circulation place Saint-Aubin est interdite de 9h à 20h.

- Tous stationnement sur le plateau piétonnier est interdit en dehors des places matérialisées au sol.

Ce contenu vous a-t-il été utile ?

☐ Oui ☐ Non

✓ Valider



Ville de

Guérande

HOTEL DE VILLE

7 place du marché au
Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h